
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

49/31-10-2023 Objet : Contrat d'engagement d'une chanteuse pour le repas des aînés

La commission « fêtes et cérémonies » propose au conseil municipal de signer un contrat avec la chanteuse Isabelle ROGÉZ pour l'animation du repas des aînés du 5 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 11 voix pour,

- o Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la chanteuse ROGÉZ Isabelle pour une animation lors du repas des aînés. Coût de la prestation : 310€ toutes charges comprises.
- Madame JACQUART Hélène ne souhaite pas prendre part au vote

Pour copie conforme

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

50/31-10-2023 Objet : Tarif des accompagnants au repas des aînés

Le repas des aînés sera préparé par Vincent Traiteur au prix de 32.45€ par personnes sans les boissons.

Les aînés peuvent être accompagnés à ce repas.

Il y aurait donc lieu de déterminer le tarif pour ces accompagnants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 11 voix pour,

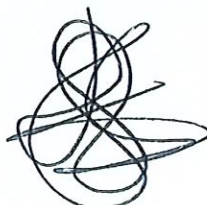
- o Décide d'appliquer un tarif de 40€ par accompagnants au repas des aînés.

- Madame JACQUART Hélène ne souhaite pas prendre part au vote

Pour copie conforme

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

51/31-10-2023 Objet : Cadeaux offerts aux doyens présents au repas des aînés

La commission « fêtes et cérémonies » propose au conseil municipal la reconduction des 2 paniers garnis pour le doyen et la doyenne présents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 11 voix pour,

- o *Décide de réitérer les 2 paniers garnis d'une valeur de 30€ pour les 2 doyens présents*
- *Madame JACQUART Hélène ne souhaite pas prendre part au vote*

Pour copie conforme

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

52/31-10-2023 Objet : Cadeaux offerts au personnel communal pour les fêtes de fin d'année.

La commission « fêtes et cérémonies » propose au conseil municipal la reconduction des présents de l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 11 voix pour et 1 contre,

- o Décide de réitérer : la carte cadeau de 50€, la bouteille de mousseux et la boîte de chocolat*

Pour copie conforme

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

53/31-10-2023 Objet : Cadeaux offerts aux enfants de la commune de 3 à 10 ans pour les fêtes de Noël

La commission « fêtes et cérémonies » a retenu la proposition de spectacle de Noël de la société Boomerang « Il était une fois Poppy au pays des rêves ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 11 voix pour et 1 abstention,

- o Décide de payer les places aux enfants de la commune de 3 à 11 ans pour le spectacle du 26 novembre 2023.

Pour copie conforme
Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

54/31-10-2023 Objet : Achat de lots pour le concours de Noël

Vu l'organisation d'un concours de décorations de façades des particuliers et des commerçants pour les fêtes de Noël, il y aurait lieu d'acheter des lots pour les 3 premiers gagnants de chaque catégorie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour et 1 contre, décide d'acheter des cartes cadeaux d'une valeur de 20€, 30€ et 40€.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

55/31-10-2023 Objet : Subvention FARDA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la subvention farda incendie.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

56/31-10-2023 Objet : Modification du nom du lotissement « la belle verdure »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette décision au prochain conseil.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

57/31-10-2023 Objet : Autorisation de signature de l'acte notarial pour le terrain préempté par la Capso, rue du vieux château

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAPSO l'acte notarial du terrain préempté rue du vieux château. Le prix de vente du terrain est de 155 777.07€ auquel s'ajoute 2800€ de provision.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-trois le trente et un octobre à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 25 octobre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BREBION Laëtitia (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine, BAL Emmanuel et LEDUC Bruno.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Madame FONTAINE Sabine est élue secrétaire de séance.

Séance

31 octobre 2023

N° délibération

58/31-10-2023 Objet : Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1111-1-1,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code pénal,

Vu la loi n°2015-355 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de la vie publique locale,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et l'arrêté ministériel du même jour portant application dudit décret,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner un référent déontologue des élus et de préciser les obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer cette mission.

Le référent déontologue est chargé d'apporter à l' élu le saisissant tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Le référent déontologue pourra être saisi d'une demande d'avis par courriel ou par téléphone. Dans un délai de 72 heures, le référent déontologue en accuse réception auprès de l' élu et lui confirme si sa question est recevable. Le référent déontologue rend son avis dans un délai de 15 jours.

L'avis, communiqué au demandeur à défaut par courriel ou téléphone à la demande de l' élu, reprend les éléments suivants : rappel de la date, du mode de saisine et des circonstances qui lui ont été présentées, présentation des règles de droit applicables et des illustrations jurisprudentielles éventuelles, application de la règle au cas d'espèce, synthèse mise en exergue valant recommandation.

Des échanges par téléphone ou courriels peuvent avoir lieu et si besoin, la mairie pourra mettre à disposition gratuitement une salle de réunion.

L'indemnisation du référent déontologue ne peut dépasser les plafonds fixés par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 susvisé. Ainsi, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versé est fixé à 80 euros par dossier. A cela s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des frais de transport dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la ou les dispositions suivantes de :

- Désigner Madame Sylvie CAYET, ancienne DGS aujourd'hui à la retraite, en qualité de référent déontologue des élus de la commune de Tournehem-sur-la-Hem (sur proposition de l'association des Maires de France qui a édité, au niveau national, une liste de référents déontologues) et de signer avec elle une convention portant désignation du référent déontologue*
- Fixer le montant de l'indemnisation à 80 euros par dossier,*
- Approuver le principe de remboursement des frais de transport*

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 contre, accepte les propositions citées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame CAYET Sylvie.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

